## Assemblée générale de rentrée de la délégation DDEN Montluçon – Désertines – Domérat – Néris du 07 septembre 2017

23 DDEN ont participé à cette assemblée de rentrée ; 10 s'étaient excusés.

Le Président de la Délégation, Claude Boix a souhaité la bienvenue à tous et en particulier aux nouveaux nommés. Il rappelle que notre délégation couvre 17 communes, 50 écoles publiques et 3 écoles privées. Si l'on peut se réjouir que 10 nouveaux soient venus renforcés le collectif, nos 41 DDEN n'assurent pas un DDEN par école et encore moins un suppléant. De nouvelles candidatures ne peuvent qu'être les bienvenues.

Il revenait au secrétaire de rappeler le cadre de notre action institutionnalisée dans le Code de l'Education articles L241-4 et suivants et D241-24 et suivants (voir site Legifrance). Notre Délégation répond aux statuts de l'Union départementale notamment en l'article 8. Chaque DDEN, en faisant acte de candidature, a pris connaissance et approuvé la Charte du DDEN.

Il devait rappeler le rôle du DDEN: participation au bureau des élections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'écoles, participation aux conseils d'écoles avec voix délibérative (veiller à être régulièrement convoqué et à être destinataire des comptes-rendus à faire suivre au secrétaire de la Délégation), participation aux visites d'écoles (c'est le responsable de la commission de visite de chaque secteur qui organise- voir tableau d'affectation-).

Il est conseillé dans les communes rurales de se présenter au maire et à l'adjoint chargé des écoles, comme il est conseillé de présenter le rôle du DDEN lors du premier conseil dans toutes les écoles.

Avant de présenter les propositions d'affectation établies par le comité dans sa réunion du vendredi 1<sup>er</sup> septembre, les critères d'affectation ont été rappelés : les DDEN sortants sont renommés dans la même école sauf demande particulière, le DDEN pouvant être amené à jouer le rôle de médiateur que lui-seul peut mener, il est souhaitable d'éviter tout conflit d'intérêt.

Le tableau des propositions est présenté et soumis à quelques modifications et finalement adopté. En cas d'indisponibilité du DDEN titulaire, l'assemblée décide que celui-ci fera appel à un autre DDEN du même secteur.

## A l'issue de cette assemblée :

- A chaque DDEN, il sera adressé par mail : le présent compte rendu, le tableau des affectations, la liste avec coordonnées de tous les DDEN ;
- Aux directeurs(trices) d'écoles, par mail, une lettre indiquant le(la) DDEN affecté(e) avec ses coordonnées ;
- Même envoi aux maires ;
- Aux IEN, par courrier postal, le tableau des affectations de leur circonscription ainsi que la liste des DDEN avec leurs coordonnées.

## Conformément aux statuts de l'Union, l'assemblée élit :

- Le président de la Délégation : Claude Boix

- Le secrétaire : Jacques Combaud

- Le secrétaire adjoint : Jean François Camus

- Le trésorier : Jean Pierre Bournat

Tous élus à l'unanimité.

Il est rappelé la composition du collectif (comité): C.Boix, JP Bournat, JF Camus, J.Combaud, P. Foltier, R. Guillemin, M. Limoges, P. Maire, P. Vanhonnacker. L'assemblée propose d'y adjoindre Christine Bouyssou.

La discussion se poursuit en précisant les différentes actions de la Délégation : rencontre annuelle de rentrée avec les IEN, publication de deux bulletins internes, transmission à chaque DDEN des comptes rendus des réunions du comité, participation à différentes initiatives collectives des écoles. Il est fait état de la situation financière qui pourrait permettre d'autres initiatives au bénéfice des enfants. Il est précisé la répartition de la cotisation demandée (32 euros pour 2018) 28 € sont reversés à l'Union, à la Fédération et pour le bulletin fédéral qui est adressé à chacun. Cette cotisation ne sera effective qu'en janvier pour les nouveaux nommés.

Une formation est prévue par l'Union le 30 septembre à St Pourçain.